



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DE
L'EPTB SEINE GRANDS
LACS – EXERCICE 2019.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

M. GOUVERNEUR

M. KERN

M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. AURIACOMBE à Mme DURAND

Mme BROSSEL à M. VAUGLIN

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

Mme OLIVIER à M. MOLOSSI

M. ABEL à M. VIART

M. BELLiard à M. LARGHERO

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-15-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-15-CS

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS – EXERCICE 2019**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité le compte administratif pour l'année 2019.

Introduction

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le Syndicat mixte sur un exercice budgétaire, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement qui y sont rattachés. Il doit être présenté au Comité syndical dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante. En 2020 toutefois, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, prise en vertu de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, permet d'arrêter le compte administratif jusqu'au 31 juillet 2020.

Il s'agit du bilan financier de l'ordonnateur présentant les résultats comptables de l'exercice et permettant de contrôler la gestion de la collectivité. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion avec lequel doit concorder de façon exacte le compte administratif.

Une fois le compte de gestion approuvé puis le compte administratif voté, il est procédé à l'affectation des résultats par une délibération spécifique.

I. Les grands axes du budget 2019

Le budget primitif a été voté le 13 décembre 2018 et le budget supplémentaire le 2 juillet 2019.

Pour mémoire, la construction du budget primitif a suivi les lignes directrices suivantes :

- **Accélérer la modernisation des infrastructures existantes**, avec 6,37 M€ affectés à l'entretien et la rénovation des lacs-réservoirs, notamment plusieurs projets d'envergure tels que :
 - o Le projet de dégrilleur sur le lac Marne pour 850 K€ (opération débutée en 2018) ;
 - o La rénovation des conduites de la galerie de la Droye (Marne) pour 800 K€ ;
 - o Les travaux de restauration et étanchéité des chemins de service en amont du tunnel du canal d'aménée Seine pour 1 M€ ;
 - o Les travaux de réhabilitation de la passerelle de la Morge sur le lac Seine pour 450 K€ (opération d'un montant global de plus d'1 M€ se déployant en 2019 et 2020) ;
 - o Le désamiantage et la remise en peinture de la vanne gauche du barrage en rivière Aube pour 650 K€.
- **Favoriser le déploiement du projet de la Bassée**, avec 2,82 M€ pour la continuité des diverses prestations d'études et de foncier.
- **Consolider l'ancrage territorial et partenarial** en valorisant les compétences de l'EPTB au travers des actions des PAPI (Seine et Marne franciliennes avec un montant de 1,2 M€ pour l'amélioration de la connaissance des risques (nouveau modèle ARTELIA de propagation des crues), la sensibilisation et la formation au risque (dispositif EPISEINE), l'accompagnement à la valorisation des zones naturelles d'expansion des crues), mais aussi ceux de Troyes et du bassin de la Seine supérieure, de Saint-Dizier (Marne Vallage Perthois) et du bassin du Loing).
- **Développer des actions innovantes, notamment, dans le domaine du développement durable**, avec 46 K€ pour des opérations concernant la préservation de la biodiversité (appel à projets Trame Verte et Bleue), des plantations et pour le génie écologique. Les investissements sylvicoles et aménagements bois et forêts représentent quant à eux 95 K€. En outre, des études ont été lancées afin de définir les lieux d'implantation les plus pertinents pour des panneaux photovoltaïques flottants, terrestres et sur les toitures des bâtiments. De même, des analyses ont été menées afin de proposer de nouveaux sites d'implantation pour la production d'hydro-électricité sur les ouvrages de l'EPTB. Toutes ces actions se concrétiseront financièrement à compter de 2020.
- **Poursuivre la modernisation de l'établissement**, avec 305 K€ consacrés à l'acquisition de matériels réseaux, informatique et téléphonie, auxquels s'ajoutent 275 K€ pour le Système d'Information Géographique (SIG), 50 K€ pour la dématérialisation des procédures, 35 K€ dédiés aux licences logicielles et 15 K€ à l'adaptation des lignes analogiques.

II. La synthèse de l'exécution budgétaire 2019

L'exécution du budget 2019 présente un **taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement de 92,29 %** (86,12 % en intégrant les dépenses d'ordre). **L'exécution réelle de la section d'investissement, hors restes à réaliser, est de 84,28 %** (contre 67,59 % en 2018 et 61,15 % en 2017). Il atteint 89,77 % en intégrant les restes à réaliser qui seront constatés lors du vote du budget supplémentaire de l'exercice 2020.

En ce qui concerne les recettes, on constate pour 2019 un taux de recouvrement de 94,53 % en fonctionnement. Il est en particulier dû à l'excellente perception des deux principales recettes que sont les contributions des membres et la redevance pour soutien d'étiage, qui représentent à elles deux 18,1 M€ sur les 19,1 M€ de recettes réelles recouvrées. En section d'investissement, le taux de perception des recettes est de 59,79 %, résultat qu'il convient toutefois de pondérer puisqu'il est principalement dû à l'absence de contraction de nouvel emprunt, alors qu'une inscription à hauteur

de 3,75 M€ était prévue. Hors emprunt, le taux de perception des recettes d'investissement dépasse les 82 %.

En conséquence de la très forte hausse de la consommation des crédits en investissement et du choix fait de ne pas souscrire d'emprunt afin de préserver la capacité financière en vue des travaux de la Bassée, la proposition de compte administratif 2019 qui est présentée ci-après fait donc état d'un déficit d'un peu plus de 2,36 M€, conformément aux éléments synthétiques suivants :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	21 367 983,34 €	1 927 450,57 €
	Section d'investissement	14 336 243,48 €	11 232 876,21 €	-3 103 367,27 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	1 327 475,29 €	1 327 475,29 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	1 583 079,15 €	- €	- 1 583 079,15 €
TOTAL (Réalizations + reports)		35 359 855,40 €	33 928 334,84 €	- 1 431 520,56 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	931 783,59 €	- €	-931 783,59 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	22 695 458,63 €	3 254 925,86 €
	Section d'investissement	16 851 106,22 €	11 232 876,21 €	-5 618 230,01 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		36 291 638,99 €	33 928 334,84 €	- 2 363 304,15 €

III. Le détail des réalisations 2019

1) Section de fonctionnement

a. Les dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Service	BP+BS+VC	Mandaté définitif	Rattachements	% réalisation
DRH (charges de personnel)	7 906 000,00 €	7 628 446,86 €	2 096,94 €	96,52%
DIR ADMI	5 546 299,40 €	4 950 712,75 €	125 518,00 €	91,52%
DSI	455 000,00 €	417 721,58 €	7 123,41 €	93,37%
DE	1 936 500,00 €	1 703 875,44 €	70 087,15 €	91,61%
Charges financières	306 678,00 €	240 916,44 €	32 776,27 €	89,24%
BOIS ET FORETS (SAD)	267 000,00 €	178 025,60 €	53 040,43 €	86,54%
DBH	128 000,00 €	110 264,81 €	- €	86,14%
DRH (autres)	9 687,60 €	8 245,59 €	- €	85,11%
DAT	1 168 000,00 €	783 686,65 €	77 239,20 €	73,71%
DIRCOM	147 070,00 €	96 905,16 €	5 140,50 €	69,39%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 870 235,00 €	16 118 800,88 €	373 021,90 €	92,29%

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES BP 2019	BP + BS + VC 2019	Réalisé 2019	
Chap. 011 Charges à caractère général	6 022 127,00 €	5 342 112,35 €	88,71%
Chap. 012 Charges de personnel	7 906 000,00 €	7 630 543,80 €	96,52%
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	271 000,00 €	269 428,88 €	99,42%
Chap. 66 Charges financières	306 678,00 €	273 692,71 €	89,24%
Chap. 67 Charges exceptionnelles	3 364 430,00 €	2 976 045,04 €	88,46%
Chap. 68 Dotations aux provisions	- €	- €	
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	2 858 909,77 €	2 948 709,99 €	103,14%
022 Dépenses imprévues	- €	- €	
023 Virement à la section d'investissement	1 844 760,52 €	- €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	22 573 905,29 €	19 440 532,77 €	86,12%
TOTAL DEPENSES REELLES	17 870 235,00 €	16 491 822,78 €	92,29%

Sur 17,87 M€ de dépenses réelles autorisées, 16,5 M€ ont été concrétisées dont 373 K€ de dépenses rattachées. **Le taux de consommation des crédits affectés à ces opérations réelles est donc de 92,29 %**, soit une amélioration de près de 3 points par rapport à 2018 où le taux de consommation constaté était de 89,59 %.

Pour ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 011), 88,7 % des crédits ont été consommés (82 % en 2018). Le montant est en légère baisse par rapport à 2018 (-130 K€ environ), conformément à l'engagement de stabilité des crédits de fonctionnement pris par l'EPTB. Près de 1,8 M€ a été consacré au fonctionnement et à l'entretien courant des ouvrages, 860 K€ aux différentes actions des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), 425 K€ à la maintenance et au fonctionnement des systèmes d'information (abonnements, licences), 231 K€ à l'entretien des forêts et un peu plus de 100 K€ aux actions de communication. Le maintien du budget formation de 100 K€ a permis d'organiser 795 jours de formation et la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

Cet engagement de stabilité a également été respecté en ce qui concerne **le budget affecté aux charges de personnel (chapitre 012)**.

Le chapitre consacré aux autres charges de gestion courante (chapitre 65), dont principalement les subventions de fonctionnement versées à des organismes extérieurs, a été réalisé à plus de 99 %, pour un montant de 269,5 K€ contre 322 K€ en 2018 (-16,30 %). Il a en effet été procédé en 2019 à une revue systématique des toutes les subventions versées par l'EPTB à des organismes extérieurs, afin de garantir l'efficacité de chacune et d'interroger le renouvellement des conventions arrivées à échéance. Ont notamment ainsi été financés dans le cadre de conventions pluriannuelles en vigueur : *European Rivers Network France* pour 110 K€, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) pour 40 K€, l'association ESPACES (contrat de bassin Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine) pour 18 K€, la Ligue de l'Enseignement pour 15 K€, l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) pour 15 K€, l'association AQUIBRIE pour 7,5 K€. Il a également été décidé de verser une subvention à l'association (AFPAN) pour le festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der pour 5 K€ et 5 K€ pour soutenir la LPO pour des actions en faveur des grues (fête de la grue, accueil sur les digues)

Les charges financières (chapitre 66) sont en très légère baisse par rapport à 2018 (-8 K€), à 273 K€, en lien avec l'absence de contraction de nouvel emprunt en 2019.

Enfin, **les charges exceptionnelles (chapitre 67) prévues à hauteur de 3,36 M€**, afin de rembourser le trop-perçu estimé de la redevance 2017 et de procéder aux remboursements des redevables dans le cadre du contentieux Climespace, **ont été réalisées à plus de 88 %**.

b. Les recettes

TOTAL recettes de fonctionnement	22 695 458,63 €	100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	19 135 860,09 €	84,32%
<i>Contributions des membres</i>	9 060 259,95 €	39,92%
<i>Redevance pour service rendu par le soutien d'étiage</i>	9 052 435,64 €	47,31%
<i>Recettes de patrimoine</i>	509 485,66 €	5,62%
<i>Autres produits de gestion courante</i>	103 821,23 €	1,15%
<i>Subventions</i>	263 904,60 €	51,80%
<i>Produits exceptionnels</i>	145 953,01 €	140,58%
Résultat antérieur reporté (excédent)	1 327 475,29 €	5,85%
Recettes d'ordre de fonctionnement	2 232 123,25 €	9,84%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à près de 22,7 M€, ce qui constitue une quasi stabilité par rapport à 2018 (-3,3 %). Toutefois, les recettes réelles se contractent de 7,85 %, notamment sous l'effet de la diminution d'un million d'euros des contributions des membres. Cette diminution, qui se poursuit depuis plusieurs années, pèse également de façon conséquente sur le résultat reporté qui a diminué de 50 % entre 2018 et 2019 ; le souhait des membres de résorber la thésaurisation de l'établissement est atteint fin 2019.

Contributions des membres

Les contributions des membres, à savoir 9M€ pour les membres historiques (4,5 M€ pour Paris, 1,5 M€ pour chacun des trois Départements) et 11 K€ pour les communautés d'agglomération (8,5 K€ pour Troyes Champagne Métropole et presque 3 K€ pour St Dizier, Der & Blaise) ont été intégralement perçues.

Redevance pour service rendu pour le soutien d'étiage

En ce qui concerne la redevance perçue pour le soutien d'étiage réalisé au titre de l'année 2018, le montant titré de 9 052 435,64 € est supérieur à la prévision budgétaire (8,7 M€). Toutefois, il a été minoré par le remboursement aux redevables des trop-perçus au titre de la redevance 2017 (dernière année d'application de ce mécanisme) mais également par le remboursement qui leur a été fait de la redevance due par la société Climespace au titre des années 2012 à 2015, soit 2 203 425,65 €. Cette somme, intégralement payée par Climespace en 2019, avait en effet été assumée par les autres redevables.

Cependant, le remboursement des 2,2 M€ a été neutre budgétairement, l'EPTB ayant provisionné la somme : il a donc été procédé à une reprise de cette provision, ce qui a constitué une recette équivalente à la dépense induite par ce remboursement.

Subventions de fonctionnement

Les différents PAPI, animés par l'EPTB, sont également une source conséquente de recettes de la part de plusieurs financeurs (Fonds Barnier, Agence de l'Eau, FEDER, etc.) et ont permis de percevoir près de 323 K€ en 2019. Ainsi, pour le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes :

- 38,5 K€ de fonds Barnier pour la 1^e phase de l'action relative à la pose de repères de crue,
- 38,6 K€ du fonds Barnier pour l'animation (cofinancement de deux équivalents temps plein à 40%),
- 70,5 K€ du FEDER Île-de-France pour l'action Episeine,
- 6 250 € pour l'action « Évaluation des dommages-socio-économiques liés aux inondations », 43 K€ de l'AESN pour l'action « Eau et Climat », action de sensibilisation des acteurs du territoire vis-à-vis du changement climatique avec illustration de solutions fondées sur la nature.

En outre, les différents EPCI bénéficiant des PAPI paient une participation à l'EPTB dans le cadre de conventions, à savoir 32 K€ pour le montage du PAPI du Loing (80% du poste de l'animatrice PAPI), ou encore 13,8 K€ pour la clôture de la convention de portage avec TCM (30% du poste de l'animateur PAPI).

Produits du domaine

L'année 2019 a connu une très forte activité concernant la vente de bois, avec une recette à hauteur de 404 K€, soit plus du double de l'inscription budgétaire. Cet accroissement exceptionnel s'explique par des ventes de bois non programmées suite à des tempêtes qui ont endommagé deux massifs forestiers en 2017 et 2018. D'une manière générale ces recettes sont fluctuantes d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons : la quantité de bois à vendre dépend du rythme d'exploitation et de régénération des forêts, mais aussi des éventuels événements climatiques (arbres abattus lors de tempêtes par exemple), et le prix est quant à lui variable en fonction du marché (saturation de certaines espèces).

Les droits de chasse et de pêche dépassent les 99 K€ (pour une prévision budgétaire de 128k€). 2019 a été marqué par la 1^e année d'exécution de la convention autorisant le droit de pêche sur les lacs Amance-Temple et Orient du 9 juillet 2018 (18 K€). Les autres principaux loyers sont perçus au titre de la chasse dans la forêt de Parc de Pont (31 K€), et dans la forêt de Larrey (11 K€).

81K€ ont été également été perçus au titre des conventions relatives à l'hydroélectricité du lac du Der (47 K€) et de Pannecièrre et de la Morge (34 K€).

Valorisation du patrimoine

Conformément au premier plan de cession du patrimoine bâti de l'EPTB voté au comité syndical de juin 2018, 4 pavillons ont été vendus en 2019 : un pavillon situé sur la commune de Corancy a été cédé pour 55 K€, un pavillon situé sur la commune de Montigny-en-Morvan a été cédé au prix de 45 K€. Une maison située à Saint-Dizier également vendue en 2019 (signature de la vente en 2020) au prix de 171 000 €. Enfin, la promesse de vente pour une maison à Bréviandes a été signée le 28 novembre au prix de 170 000 €, la vente sera conclue en 2020. Le premier plan de cession a donc été achevé.

Divers

Enfin, l'EPTB a perçu une recette de près de 70 K€ de son assureur pour le risque statutaire. Cette assurance a été contractée en janvier 2019 afin de couvrir le risque financier relatif aux agents en arrêt de longue durée. Il s'agit de la première activation de cette assurance dont le coût annuel est de 124 K€.

Au final, le résultat net de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 927 450,57 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'exercice antérieur (1 327 475,29€).

Le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement représente donc un excédent de 3 254 925,86 € (contre 5,7 M€ en fin d'exercice précédent).

Ce résultat permet de dégager après exécution, conformément à la nomenclature comptable M52, un autofinancement. Toutefois, celui-ci n'est pas suffisant pour couvrir en totalité le déficit de la section d'investissement constaté et dont le compte peut être présenté comme suit.

2) Section d'investissement

a. Les dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Service	BP+BS+VC	Mandaté définitif	RAR	% réalisation	% réal. dont RAR
DE	10 495 126,08 €	8 982 952,28 €	818 691,48 €	85,59%	93,39%
DSI	710 546,28 €	562 537,40 €	49 615,28 €	79,17%	86,15%
DBH	3 819 061,91 €	3 179 480,27 €	35 316,00 €	83,25%	84,18%
DIR ADMI	53 133,28 €	37 194,19 €	16 527,83 €	70,00%	101,11%
DIRCOM	94 000,00 €	20 766,66 €	10 368,00 €	22,09%	33,12%
BOIS ET FORETS (SAD)	95 000,00 €	56 988,64 €	1 265,00 €	59,99%	61,32%
DAT	355 353,00 €	114 816,15 €	- €	32,31%	32,31%
Remboursement capital emprunt	1 353 050,00 €	1 352 814,64 €	- €	99,98%	99,98%
TOTAL DEPENSES REELLES	16 975 270,55 €	14 307 550,23 €	931 783,59 €	84,28%	89,77%

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES BP 2019 (hors RAR)	BP + BS + VC 2019	Réalisé 2019	
Programmes investissement	15 622 220,55 €	12 954 735,59 €	82,93%
20 Transversal	4 148 631,32 €	3 390 667,45 €	81,73%
10 Bois et forêts	95 000,00 €	56 988,64 €	59,99%
21 Pannecièrè	1 364 147,63 €	935 340,10 €	68,57%
22 Seine	2 392 529,98 €	1 792 835,09 €	74,93%
23 Aube	1 219 878,73 €	1 154 426,80 €	94,63%
24 Marne	2 953 662,48 €	2 605 934,34 €	88,23%
30 PAPI - Bassée	3 448 370,41 €	3 018 543,17 €	87,54%
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 353 050,00 €	1 352 814,64 €	99,98%
020 Dépenses imprévues	- €		
040 Opérations d'ordre (transferts entre section)	- €	28 693,25 €	
001 Solde d'exécution de la section d'invnt reporté	1 583 079,15 €	1 583 079,15 €	100,00%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	18 558 349,70 €	15 919 322,63 €	85,78%
TOTAL DEPENSES REELLES	16 975 270,55 €	14 307 550,23 €	84,28%

Sur 17 M€ de crédits ouverts, 15,2 M€ ont été concrétisées dont 932 K€ de restes à réaliser (RAR). Hors restes à réaliser, **le taux de consommation des crédits affectés à ces opérations réelles est donc de 84,28 %** (89,77 % en intégrant les RAR), soit une amélioration de plus de 16,5 points par rapport à 2018 où le taux de consommation hors RAR était de 67,59 %. Ce résultat est le fruit d'efforts conséquents réalisés par l'établissement pour améliorer la consommation des crédits votés dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement, grâce à la simplification des procédures de marchés publics, à la fluidification des circuits de décision ainsi qu'à la mobilisation des équipes pour assurer le suivi des chantiers.

Avec un peu plus de 3 M€ de dépenses réalisées, le projet de la Bassée constitue le poste de dépenses d'investissement le plus important. 2019 marque le lancement de la phase opérationnelle du premier casier, avec la réalisation d'études et de reconnaissances préalables.

Les travaux de réhabilitation des quatre lacs-réservoirs de l'EPTB ont mobilisé près de 6,5 M€ :

- Avec 2,6 M€, le lac Marne est celui qui a bénéficié du plus fort investissement, en raison de l'installation du dégrilleur semi-automatique en prise d'eau Marne et des travaux de changement des conduites de l'ouvrage de restitution en Droye ;
- Le lac Seine a bénéficié de 1,8 M€ de travaux pour finaliser le programme de rénovation des ouvrages de la cuvette hydraulique du canal d'aménée Seine (2011-2018), rénover les chemins de service permettant d'accéder à l'amont du tunnel du canal d'aménée Seine, engager les travaux de reconstruction de la passerelle de la Morge (achèvement de l'opération en 2020) et procéder au gros entretien ;
- Le lac Aube a connu 1,15 M€ de travaux relatifs à la poursuite et l'achèvement du programme de rénovation des vannes de régulation du barrage en rivière Aube ;
- Enfin, le plan décennal de réhabilitation intégrale du barrage de Pannecièrè est désormais achevé, à l'exception de la rénovation du pont-route surmontant le barrage et dont l'opération est programmée en 2020 (ragréage des bétons) et 2021 (rénovation des superstructures). Les dernières dépenses liées au confortement du barrage et ses annexes hydrauliques ont pu être réglées à hauteur de 935 K€ puisqu'un protocole transactionnel a été signé pour clore le contentieux relatif aux travaux de reconstruction des bondes de fond.

L'investissement pour moderniser le système d'information de l'établissement s'est élevé à 563 K€. Ces investissements ont permis d'améliorer et de sécuriser l'infrastructure collective (changement de la téléphonie sur certains sites, installation de nouvelles visioconférences, déploiement de bornes Wi-Fi, installation d'une dizaine de nouveaux pare-feux). Le SIG a également connu des évolutions afin de

renforcer les possibilités offertes aux utilisateurs pour devenir un outil incontournable dans nos activités (intégration de nouvelles données, développement de l'outil GINOV d'assistance à la gestion des interventions et de géolocalisation des désordres, application sur les Zones d'expansion des crues).

Près de 115 K€ ont été investis en faveur d'actions inscrites dans les différents PAPI, notamment dans l'accompagnement des communes franciliennes à la pose de repères de crues.

Les travaux réalisés en faveur de **l'entretien du patrimoine forestier de l'EPTB (14 massifs) se sont élevés à 57 K€**, soit un montant quasiment identique à l'année précédente. Ces travaux sylvicoles ont pour objectif la mise en valeur de la forêt afin d'optimiser le capital forestier. Les actions qui sont conduites consistent à pratiquer des coupes d'éclaircies pour diminuer progressivement la densité des peuplements au profit de plus beaux arbres et des coupes de régénération pour favoriser l'apparition des semis.

Un peu plus de 20 K€ ont été consacrés à des investissements pour la communication, notamment en faveur de la refonte du site Internet de l'établissement.

Enfin, le remboursement du capital de dette s'est élevé à 1,35 M€, soit 100 K€ de plus qu'en 2018.

Pour mémoire, il s'agit de la dernière année de présentation du compte administratif sous forme de programmes. Depuis l'exercice 2020, le budget, voté par chapitre, s'appuie en investissement sur un Programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui détaille chaque typologie de dépenses dans des opérations.

Il convient également de financer dans le cadre de ce compte administratif 2018 les engagements juridiques passés au cours de cet exercice mais qui n'ont pas donné lieu à paiement en 2019, soit 931 783,59 € des restes à réaliser dont près de 90 % concernent les lacs-réservoirs.

b. Les recettes

TOTAL recettes d'investissement	11 232 876,21 €	85,91%
Recettes réelles d'investissement	8 284 166,22 €	73,75%
FCTVA	1 462 743,72 €	13,02%
Excédent capitalisé	4 391 643,70 €	39,10%
Subventions	2 270 720,73 €	20,21%
Emprunt et dettes assimilées	144 000,00 €	1,28%
Divers	15 058,07 €	0,13%
Recettes d'ordre d'investissement	2 948 709,99 €	26,25%
Résultat antérieur reporté (excédent)	- 1 583 079,15 €	-14,09%

Les recettes d'investissement, hors résultat reporté, s'élèvent à près de 11,2 M€, ce qui est identique à 2018. Si les recettes réelles se contractent très légèrement de 2,26 %, celles d'ordre connaissent une hausse de 6,26 %.

En revanche, le résultat reporté des recettes d'investissement devient négatif, passant de 1,37 M€ en 2018 à -1,58 M€ en 2019, soit une chute de 215 %, ce qui induit logiquement une baisse de 3 M€ (- 23,5 %) sur la totalité des recettes d'investissement de 2019 par rapport à celles de l'année précédente.

Ces recettes réelles d'investissement sont de trois types : le taux de perception des subventions d'investissement s'établit à 53,32 % avec 2,27 M€, celui du FCTVA à légèrement plus de 100% et celui des emprunts à 0 % puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté bien qu'une inscription de 3,75 M€ ait été prévue.

Les recettes perçues en investissement peuvent être ventilées par opération financée :

- **Le premier casier de la Bassée, pour un total de 794 K€** : 543,8 K€ de la Métropole du Grand Paris pour un acompte au titre de la convention de financement au titre des dépenses prévues dans l'année 2019 et 35,8 K€ au titre des paiements réalisés en 2018 ; 196,8 K€ pour le 2^e acompte du FEDER et 17,6 K€ de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour un acompte concernant les études et les indemnités agricoles ;
- **L'entretien et la rénovation de nos ouvrages** : cette année, il s'agit principalement des subventions perçues au titre de la rénovation du canal d'aménée Seine, à savoir 1,152 M€ pour le solde de la subvention accordée par la DREAL Grand Est au titre du Fonds Barnier (FPRNM) et 273,6 K€ d'acompte et d'avance sur la convention avec l'AESN ;
- **Les actions en faveur de la biodiversité** : 172,6 K€ de l'AESN dont 45 K€ pour la trame verte et bleue permettant d'assurer une meilleure continuité écologique entre les lacs et les rivières à travers les canaux du lac du Der ainsi que l'appel à projet sur Biodiversité de la Région Grand Est.

En outre, 1,46 M€ a été perçu au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2018, soit une réalisation quasiment conforme à la prévision budgétaire (1,45 M€).

Au final, le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 3 103 367,27 €, auquel il convient d'ajouter le déficit de l'exercice antérieur (1 583 079,15 €) et les restes à réaliser pour 931 783,59 €.

Le résultat de clôture 2019 de la section d'investissement représente donc un déficit de 5 618 230,01 € (contre 4,39 M€ en fin d'exercice précédent).

Conformément à la nomenclature comptable M52, l'excédent de la section de fonctionnement de 3,25 M€ permet de couvrir en partie ce déficit.

Ainsi, le compte administratif 2019 se solde par un déficit général de 2,36 M€ (contre un excédent de 1,33 M€ fin 2018) que cette délibération permet de constater.

IV. Récapitulatif du compte administratif 2019

Le déficit, présenté dans le tableau ci-après, résulte de la conjonction de deux éléments :

- une forte hausse de la consommation des crédits en investissement, en comparaison aux derniers exercices budgétaires, conformément aux engagements pris lors du vote du BP 2019 ;
- la décision de maintenir une bonne capacité d'emprunt de l'EPTB, en vue du financement à venir de l'opération de la Bassée pour laquelle un emprunt de 21 M€ est en cours de discussion. Ainsi, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2019, ce qui permet d'atteindre un endettement de 12,2 M€ (contre 13,6 M€ fin 2018) et de présenter une capacité de désendettement très favorable, de 2,6 ans fin 2019.

Conformément aux règles de comptabilité de la M52, ce déficit va être repris au budget supplémentaire 2020 afin d'être comblé par deux actions concomitantes : une révision à la baisse des prévisions de dépenses et un réajustement à la hausse des prévisions de recettes. En outre, une baisse de l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif sera proposée.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement (dont ordre)	19 440 532,77 €
Recettes de fonctionnement (dont reprise sur provision)	21 367 983,34 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 927 450,57 €
Déficit antérieur reporté (D002)	- €
Excédent antérieur reporté (R002)	1 327 475,29 €
Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant affectation au 1068)	3 254 925,86 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	14 336 243,48 €
Recettes d'investissement (dont ordre)	11 232 876,21 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 3 103 367,27 €
Déficit antérieur reporté (D001)	- 1 583 079,15 €
Excédent antérieur reporté (R001)	- €
Résultat de clôture (déficit) (= 001)	- 4 686 446,42 €
Restes à réaliser en dépenses	931 783,59 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Solde Restes à réaliser 2019	- 931 783,59 €
BESOIN DE FINANCEMENT NET (= 1068) <i>[résultat de clôture + solde des RAR]</i> <i>(seulement si résultat de clôture investissement + solde des RAR = négatif)</i>	- 5 618 230,01 €
RESULTAT DEFINITIF (DEFICIT)	- 2 363 304,15 €

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II du livre IV de la cinquième partie ;

VU les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient la désignation d'un président de séance autre que le Président du Syndicat pour présider au vote du compte administratif ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2019 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2018-12/06 au cours de sa séance du 13 décembre 2018 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2019 voté par le Comité Syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2019-06/10 au cours de sa séance du 2 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que le Comité syndical est réuni sous la présidence de M. VAUGLIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, M. Frédéric MOLOSSI ;

CONSIDÉRANT la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : ARRÊTE le compte administratif de l'EPTB Seine Grands Lacs - syndicat mixte en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes, pour l'exercice 2019, conformément aux états annexés à la présente délibération et résumés comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	21 367 983,34 €	1 927 450,57 €
	Section d'investissement	14 336 243,48 €	11 232 876,21 €	-3 103 367,27 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	1 327 475,29 €	1 327 475,29 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	1 583 079,15 €	- €	- 1 583 079,15 €
TOTAL (Réalizations + reports)		35 359 855,40 €	33 928 334,84 €	- 1 431 520,56 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	931 783,59 €	- €	-931 783,59 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	22 695 458,63 €	3 254 925,86 €
	Section d'investissement	16 851 106,22 €	11 232 876,21 €	-5 618 230,01 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		36 291 638,99 €	33 928 334,84 €	- 2 363 304,15 €

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis